

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de clos et couvert
de l'Hôtel de Ville de Trouville-sur-Mer

AVENANT N°1 :
Fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER

représentée par son Maire, Madame Sylvie de GAETANO, agissant ès qualité, en vertu
d'une délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2025 exécutoire le
.....,

ci-après dénommée "Le pouvoir adjudicateur" ou "La VILLE"

d'une part,

ET

Le cabinet DUBERNET Architectes

Représentée par M. Gabriel DUBERNET, Gérant de la SARL, dûment habilité à cet effet,
Domicilié 26, rue Saint Jacques – 76 600 LE HAVRE

Ci-après dénommé "Le titulaire "

d'autre part,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville a été notifié au cabinet DUBERNET Architecte le 15 juillet 2025 pour un forfait provisoire de rémunération de 183 750 € HHT correspondant à un taux de rémunération de 8.75 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Ce montant initial était de 2 100 000 € HT.

Les missions concernées étaient les suivantes :

- Avant-projet sommaire (APS) pour un montant de 14 700 € HT
- Avant-projet définitif (APD) pour un montant de 26 775 € HT
- Projet (PRO) pour un montant de 32 655 € HT
- Mission visa des études d'exécution (VISA) pour un montant de 7 350 € HT
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) pour un montant de 7 350 € HT
- Direction de l'exécution des travaux (DET) pour un montant de 51 450 € HT
- Assistance aux opérations de réception (AOR) pour un montant de 5 880 € HT

A ce coût provisoire s'ajoutaient deux missions complémentaires à prix forfaitaire :

- Esquisse (ESQ) d'un montant de 13 440 € HT
- Ordonnancement – pilotage – coordination (OPC) pour un montant de 24 150 € HT

Le montant de ces missions étaient répartis entre les différents co-traitants du groupement d'entreprises dont le mandataire est le cabinet DUBERNET Architectes :

- Agence DUBERNET Architectes : 149 293,00 € HT
- ARCAADE : 27 656,60 € HT
- NM INGENIERIE : 6 800 € HT.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Lors de la remise de l'avant-projet définitif (APD), le montant provisoire des travaux est devenu le montant prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'œuvre. Conformément à l'article 4 « Prix » de l'acte d'engagement, la rémunération définitive du maître d'œuvre résulte de l'application du taux de rémunération (8.75 %) à ce montant prévisionnel qui s'élève à 2 160 000 € HT (prestations supplémentaires – ex-options incluses).

Le forfait définitif de maîtrise d'œuvre est ainsi de 188 460 € HT.

Cette modification était prévue au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en son article 8.2 et selon une clause de réexamen au sens de l'article R.2194-1 du Code de la commande publique.

Article 2 : Impact financier

Conformément à l'article 8.3 de l'acte d'engagement, la rémunération définitive du maître d'œuvre résulte de l'application du taux de rémunération (8.75 %) au montant prévisionnel qui s'élève à 2 080 000 € HT. Le forfait définitif de maîtrise d'œuvre est ainsi de 188 460 € HT.

Le détail des honoraires figure en annexe au présent avenant.

Les phases Esquisses (ESQ) et Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) étant forfaitaire, leur rémunération reste identique.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à sa notification.

Article 4 : Champ d'application

Toutes les stipulations du contrat initial et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées et s'appliquent de plein droit, à la charge et sous la responsabilité du titulaire.

Pour le titulaire

DUBERNET ARCHITECTES

Gabriel DUBERNET

Pour La Ville de Trouville-sur-Mer

LE MAIRE

Vice-Présidente de la CCCCf

Sylvie de GAETANO

Annexe : décomposition financière après avenant

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant		
			Part de DUBERNET Architectes	Part de ARCAADE	Part de NM INGENIERIE
Rémunération : 7 %					
APS	10 %	15 120 €	11 152 €	2 268 €	1 700 €
APD	15 %	27 540 €	16 184 €	8 856 €	2 500 €
PRO	19 %	33 588 €	20 922.40 €	10 065 €	2 600 €
ACT	5 %	7 560 €	1 890 €	5 670 €	*/*
VISA	5 %	7 560 €	7 560 €	*/*	*/*
DET	35 %	52 920 €	52 920 €	*/*	*/*
AOR	4 %	6 048 €	6 048 €	*/*	*/*
TOTAL	100,00%	150 336 €	116 679.40 €	26 859.60 €	6 800 €

Eléments de mission	Montant HT	Répartition par cotraitant		
		Part de DUBERNET Architectes	Part de ARCAADE	Part de NM INGENIERIE
Rémunération : 1.75 %				
ESQ	13 824 €	12 236.40 €	1 587.60 €	*/*
OPC	24 840 €	24 840 €	*/*	*/*

Signatures annexe financière :

Le titulaire
DUBERNET Architectes

La Ville

LE MAIRE
Vice-Présidente de la CCCCF

Gabriel DUBERNET

Sylvie de GAETANO